

DOSSIER D'INSCRIPTION CYCLE LOISIRS 2026/2027

INFORMATIONS du/de la participant-e

☐ Première inscription ☐ Ré-inscription ☐ Elève en formation pro Si oui, n° adhérent : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Date de naissance : ____/____/____

Téléphone : _____ Email : _____@_____

Votre pratique en musique et sur l'/les instrument(s) demandé(s) : (années, niveau, instrument)

Coller / insérer
une photo
récente

CHOIX D'INSCRIPTION 2026/2027

LES COURS INDIVIDUELS DE PRATIQUE INSTRUMENTALE

Accordéon / Basse / Batterie / Chant / Clarinette / Contrebasse / Guitare / Piano / Saxophone / Trombone / Violon / Violoncelle

Instrument : _____ Enseignant : _____ Durée : 30 mn ☐ 45 mn ☐

Souhait 1 — Jour : _____ Heure : _____ | Souhait 2 — Jour : _____ Heure : _____

Instrument : _____ Enseignant : _____ Durée : 30 mn ☐ 45 mn ☐

Souhait 1 — Jour : _____ Heure : _____ | Souhait 2 — Jour : _____ Heure : _____

LES COURS INDIVIDUELS ACCOMPAGNEMENT & THEORIE :

☐ Chant + guitare (45 min) ☐ S'accompagner au piano (non pianistes) (1h – mardi, horaire à définir)

☐ MAO (Lundi 17h30-19h, 15 séances de septembre à janvier) ☐ Théorie niveau débutant (Mercredi 16h45-18h15)

LES ATELIERS DE PRATIQUE COLLECTIVE :

Prérequis : Une maîtrise de l'instrument (lecture, déchiffrage, repiquage) est nécessaire pour garantir une expérience optimale et la cohésion du groupe. Sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant ou de places disponibles sur l'instrument

☐ Jazz (Lundi 18h-19h30) ☐ Jazz (Mercredi 19h30-21h) ☐ Jazz (Jeudi 18h-19h30) ☐ Cordes (Lundi 20h – 21h30)

☐ Jazz manouche (Mercredi 19h15 – 20h45) ☐ Pop-Rock (Lundi 20h – 21h30) ☐ Old time / Folk (Mardi 19h – 20h30)

☐ Funk (Mercredi 20h – 21h30) ☐ Funk (Jeudi 20h – 21h30) ☐ Atelier Ados (Mercredi 14h – 15h)

☐ Musiques celtiques (Lundi 19h – 20h30) ☐ Ensemble de musiciennes (Mer 14h00 – 16h00)

☐ Musiques du monde arabe (Mardis en quinzaine, de 19h à 21h) ☐ Impro Orchestra (Samedis 8 séances de 5h de novembre à juin)

Représentant-e légal-e (si mineur-e)

NOM (en majuscules) Prénom : _____

Adresse (si différente) : _____

Téléphone : _____ Email : _____ @ _____

AUTORISATION DE SORTIE

Je, soussigné.e, _____, ☐ Autorise ☐ N'autorise pas le/la participant-e

_____ à sortir seul.e après son/ses cours à l'école Jazz à Tours, 8 rue Jules Simon 37000 Tours. Fait
à Tours, le _____ Signature :

Cadre réservé à l'administration :

- Cours / atelier attribué : _____ Professeur : _____ Horaire : _____ Tarif : _____ €

Jour : lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi

- Cours / atelier attribué : _____ Professeur : _____ Horaire : _____ Tarif : _____ €

Jour : lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi

- Cours / atelier attribué : _____ Professeur : _____ Horaire : _____ Tarif : _____ €

Jour : lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi

☐ -10 % sur le montant de chaque activité à partir de la deuxième activité et la moins chère. _____ Tarif remise : _____ €

Frais d'inscription au(x) cours choisi(s) : _____ €

Remise(s) applicable(s) sur justificatif joint au dossier de réinscription :

☐ -10 % pour les moins de 18 ans, les étudiant-es, les bénéficiaires du RSA, les demandeur-euses d'emploi (Cumulable avec la remise de 10 % à partir de 2 activités.)

Sous total : : _____ €

☐ Frais de dossier offert aux étudiants titulaires du PCE pour une inscription en atelier de pratique collective **Frais de dossier : 50 €**

Adhésion annuelle à l'association "Jazz à Tours" : 15 €

Total : _____ €

Votre choix du mode de paiement :

☐ **1 fois** par ☐ Chèque ☐ Systempay (paiement par CB en ligne) ☐ Espèces

☐ **3 fois (trimestriel)** par ☐ Chèques (à fournir à l'inscription) ☐ Prélèvement bancaire

☐ **8 fois (mensuel, d'octobre à mai)** par ☐ Chèques (à fournir à l'inscription) ☐ Prélèvement bancaire

Pièces à joindre :

☐ Justificatif de tarif réduit : carte d'étudiant, attestation bénéficiaire France Travail ou RSA, carte d'identité (moins de 18 ans)

☐ RIB ☐ Autorisation de prélèvement bancaire datée et signée OU ☐ Chèque(s) (1 chèque par inscription et par mensualité)

Bon pour accord de l'inscription du/de la participant-e : _____

Fait à Tours, le (date) _____

Signature de l'adhérent.e :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES COURS ET FORMATIONS DE JAZZ À TOURS

Date de mise à jour : 09/06/2026

Les présentes Conditions Générales de Vente sont susceptibles d'évoluer. La version en vigueur applicable est celle disponible sur le site internet de Jazz à Tours : www.jazzatours.com

1. MENTIONS LÉGALES

Jazz à Tours
8 rue Jules Simon – 37000 Tours

SIRET : 325 634 087 00028
Code APE : 8552Z
Déclaration d'activité : 24370101237

Jazz à Tours est une association loi 1901, d'enseignement musical, reconnue comme organisme de formation professionnelle.

2. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des cours, formations et prestations pédagogiques proposés par Jazz à Tours, qu'ils relèvent de la pratique loisir ou de la formation professionnelle.

Toute inscription à une activité proposée par Jazz à Tours implique l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV ainsi qu'au règlement intérieur de l'association, consultable sur le site internet et à l'accueil de l'établissement.

3. ADHÉSION

Toute personne inscrite aux activités de Jazz à Tours doit être adhérente de l'association.

L'adhésion annuelle est fixée à 15 € et est valable pour l'année scolaire en cours.

Son montant peut être révisé par décision de l'Assemblée générale de l'association.

4. INSCRIPTION, TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

4.1 Tarifs

Les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises. L'association Jazz à Tours n'est pas assujettie à la TVA.

4.2 Frais de dossier

Toute inscription donne lieu au paiement de frais de dossier d'un montant de 50 €, en sus du coût pédagogique.

Ces frais de dossier ne s'appliquent pas aux élèves inscrit-es dans les formations professionnelles « Artiste Musicien-ne Professionnel-le » et « Composer des musiques à l'image », ni aux étudiant-es titulaires du Passeport Culturel Étudiant (PCE).

4.3 Réductions

Une remise de 10 % est appliquée sur le montant de chaque activité à partir de la deuxième.

Un tarif réduit de 10 % est également accordé dès la première activité aux :

- moins de 18 ans
- étudiant-es
- bénéficiaires du RSA
- demandeur-euses d'emploi

Cette réduction est cumulable avec la remise de 10 % à partir de la deuxième activité.

La liste des bénéficiaires peut être modifiée annuellement par le CA de l'association.

4.4 Modalités de paiement

Le règlement peut être effectué en plusieurs échéances selon un calendrier défini lors de l'inscription.

Les moyens de paiement possibles sont :

- chèques
- prélèvements
- Carte bancaire, via l'application SystemPay
- (espèces)

Les moyens de paiement nécessaires (chèques, RIB, autorisation de prélèvement, etc.) doivent être fournis au moment de l'inscription.

Passé la période d'essai (cf Article 5), la facturation s'effectue pour une année entière.

4.5 Défaut de paiement

Tout défaut de paiement à échéance pourra entraîner la suspension de l'accès aux cours ou à la formation après relance restée sans effet.

Les frais bancaires générés par les rejets de prélèvements seront refacturés.

Jazz à Tours se réserve le droit d'engager toute procédure de recouvrement nécessaire.

4.6 Prise en charge par un tiers financeur

En cas de financement par un OPCO, France Travail ou tout autre organisme financeur, l'élève doit effectuer sa demande avant le début de la formation et transmettre l'accord de prise en charge dès réception.

En cas de prise en charge partielle, le solde reste à la charge de l'élève.

À défaut de réception de l'accord au plus tard un jour ouvrable avant le début de la formation, Jazz à Tours se réserve le droit :

- de refuser l'accès à la formation
- ou de facturer l'intégralité du coût de la formation au Client.

Un certificat de réalisation sera délivré à l'issue de la formation.

4.7 Les formations professionnelles

L'accès aux formations professionnelles : « Artiste Musicien-ne Professionnel-le » et « Composer des musiques à l'image » s'effectue sur concours d'entrée. Les frais d'inscription s'élèvent à 50 € et ne sont pas remboursables quelle que soit la décision du jury.

Chaque année, un nombre limité de stagiaires peut bénéficier d'un financement par la Région Centre-Val de Loire pour la formation « Artiste Musicien-ne Professionnel-le » selon certaines conditions. Aussi, certain-es élèves inscrit-es dans la formation « Composer des musiques à l'image » peuvent bénéficier d'une bourse de la SACEM.

5. PÉRIODE D'ESSAI ET DROIT DE RÉTRACTATION

Les cours loisirs comportent une période d'essai de quinze jours à compter du premier cours.

Pendant cette période, l'inscription peut être annulée librement. Les frais de dossier et l'adhésion restent toutefois acquis à l'association.

Passé ce délai, l'inscription devient définitive et l'assiduité aux cours est obligatoire.

Pour les formations professionnelles, le stagiaire dispose d'un délai légal de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation conformément à la réglementation en vigueur et comme mentionné dans le contrat de formation.

6. ASSIDUITÉ ET COMPORTEMENT

L'assiduité aux cours est obligatoire.

Toute absence doit être signalée à l'établissement dans les meilleurs délais et, lorsque cela est possible, justifiée.

Les absences répétées ou le non-respect du règlement intérieur peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de la formation.

7. ABSENCES, RATTRAPAGES ET REMBOURSEMENT

> En cas d'absence de l'élève, le cours ne pourra pas être reporté ou rattrapé.

Aucun remboursement des frais pédagogiques ne sera effectué en cas d'arrêt ou de suspension de la formation à l'initiative de l'élève, sauf dans les cas suivants et sur présentation de justificatifs :

- mutation professionnelle à plus de 100 km de Tours
- maladie de longue durée entraînant une interruption de plus de huit semaines ouvrables consécutives

Toute demande de remboursement doit être adressée par courrier recommandé, accompagnée des justificatifs nécessaires.

Les remboursements éventuels sont calculés à compter de la date de réception du courrier par Jazz à Tours.

En cas de maladie de longue durée, le remboursement peut être effectué de manière rétroactive.

Chaque élève doit disposer de son propre instrument, à l'exception des pianistes. Les difficultés liées à l'acquisition ou à la disponibilité d'un instrument ne peuvent constituer un motif d'annulation ou de remboursement.

> En cas d'annulation de cours pour cause de force majeure ou de contraintes indépendantes de la volonté de l'association, Jazz à Tours s'engage à proposer, dans la mesure du possible, une solution de remplacement (reprogrammation, cours à distance ou organisation dans d'autres locaux).

À défaut de solution de remplacement, les séances concernées pourront être remboursées.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, outre ceux reconnus par la jurisprudence : les grèves ou conflits sociaux extérieurs à Jazz à Tours, les catastrophes naturelles, les incendies, les interruptions des réseaux de télécommunication, les crises sanitaires ou environnementales, ainsi que toute contrainte administrative indépendante de la volonté de Jazz à Tours.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Jazz à Tours demeure seul propriétaire de l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés dans le cadre des formations et des cours.

Toute reproduction, diffusion, adaptation ou exploitation de ces contenus, totale ou partielle, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de Jazz à Tours.

9. DROIT À L'IMAGE

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des cours et des formations.

Sauf avis contraire de l'élève transmis par écrit au préalable, ces images peuvent être utilisées par Jazz à Tours à des fins de communication (site internet, supports imprimés, affiches, réseaux sociaux) pour une durée maximale de cinq ans.

Toute utilisation d'images concernant des élèves mineurs est soumise à l'autorisation préalable des représentants légaux.

10. CONFIDENTIALITÉ

Jazz à Tours et l'élève s'engagent à conserver confidentiels les documents et informations échangés dans le cadre des formations et des cours.

11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative et pédagogique des formations.

Conformément à la réglementation en vigueur (loi Informatique et Libertés et Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD), les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition concernant leurs données.

Ces droits peuvent être exercés en contactant Jazz à Tours à l'adresse suivante :
contact@jazzatours.com

12. RESPONSABILITÉ

Les élèves demeurent responsables de leurs effets personnels.

Jazz à Tours ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels dans ses locaux.

Les élèves s'engagent à respecter les locaux, instruments et matériels mis à disposition. Toute dégradation volontaire pourra donner lieu à une facturation des réparations.

13. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

À défaut, les juridictions compétentes du ressort de Tours seront seules compétentes.

14. ACCEPTATION DES CONDITIONS

L'inscription à une formation ou à un cours proposé par Jazz à Tours implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et du règlement intérieur de l'association.

Fait à Tours, le _____

Nom : _____

Signature : _____

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
--------------------------------------	---

COMPTE A DEBITER	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER												
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; text-align: center;">Code</td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%; text-align: center;">Clé</td> <td style="width: 55%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Etablist</td> <td style="text-align: center;">Guichet</td> <td style="text-align: center;">N° de compte</td> <td style="text-align: center;">RIB</td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"></td> </tr> </table>	Code		Clé		Etablist	Guichet	N° de compte	RIB					Association Saz a Tours 8 rue Jules Snow 37000 Tours
Code		Clé											
Etablist	Guichet	N° de compte	RIB										

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 01/04/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° National d'Emetteur
FR 37 222 537 173

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, Je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom, prénoms et adresse du titulaire du compte à débiter NOM _____ PRENOM _____ N° et rue _____ Code postal VILLE _____	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER <i>Ass Jazz à Tours</i> <i>8 rue Jules Simon</i> <i>37000 Tours.</i>
--	--

Désignation du compte à débiter			
Code	Clé		
Etablisst	Guichet	N° de compte	RIB

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter	
NOM _____	
N° et rue _____	
Code postal 	VILLE _____

Prrière de renvoyer cet imprimé au créancier en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'Epargne (RICE).